



RÈGLEMENT CA-2024-416 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-255 RÉVISANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe du *Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil* est modifiée de la façon suivante :

1° par le remplacement de la carte 11 de la page 3.21 par la carte jointe comme annexe I à ce règlement;

2° par le remplacement du tableau 23 des pages 3.29 et 3.30 par le tableau joint comme annexe II à ce règlement;

3° par le remplacement de la carte 12 de la page 3.31 par la carte jointe comme annexe III à ce règlement;

4° par le remplacement de la carte 17 de la page 3.35 par la carte jointe comme annexe IV à ce règlement;

5° par l'addition à la fin du paragraphe 3.158, de la page 3.54 de la phrase suivante :

« Le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Jacques présentent ainsi un intérêt d'ordre récréatif pour l'agglomération, notamment en vue d'assurer leur accessibilité publique. » ;

6° par l'addition, à la fin du troisième sous-paragraphe du paragraphe 3.160 de la page 3.55, après « ses abords », de « , notamment par l'utilisation des outils réglementaires appropriés; »;

7° par l'insertion, au paragraphe 5.8, à la définition "Immeuble protégé" à la page 5.5, après « centre d'interprétation de la nature », de « de plus de 600 m² ; » ;

8° par l'insertion, après le deuxième sous-paragraphe du paragraphe 5.19 de la page 5.13, du suivant:

« • prévoir des mesures au règlement de lotissement afin de se prévaloir du droit d'accès aux cours d'eau présentant un intérêt d'ordre récréatif, soit le « fleuve Saint-Laurent » et la « rivière Saint-Jacques » ; ».

9° par le remplacement, du premier sous-paragraphe du paragraphe 5.249 de la page 5.69, par le suivant :

« ▪ résolution du conseil municipal demandant une modification au Schéma, sauf dans les cas d'exception suivants :

a) lorsque la modification est à l'initiative de la Ville de Longueuil dans ses compétences d'agglomération ;

- b) lorsque la modification est à la demande d'un ministère ou du gouvernement ;
- c) lorsque la modification a pour objet d'assurer une concordance entre les outils de planification gouvernementaux et régionaux ; ».

2. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

L'assistante-greffière,

La présidente d'assemblée

Carole Leroux

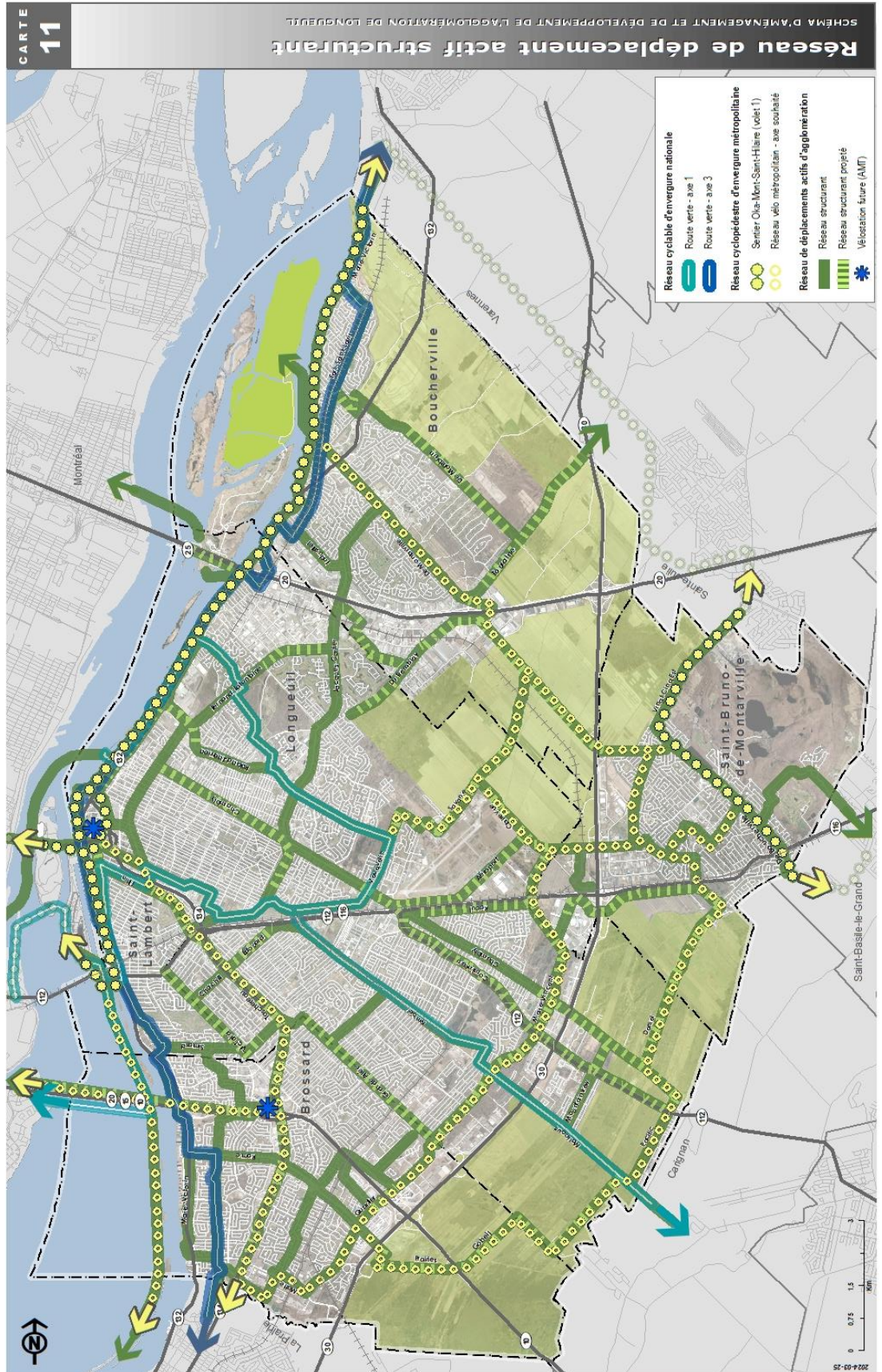
Reine Bombo-Allara

Avis de motion :	CA-240516-8.17
Projet:	CA-240516-8.18
Adoption :	CA-241017-8.6
Entrée en vigueur :	2024-11-14

2024-04-19lb

ANNEXE I

Carte 11 : Réseau de déplacement actif structurant



ANNEXE II

Tableau 23 : Principaux biens patrimoniaux classés et cités de l'agglomération assujettis à la LPC

Ville	Nom	Catégorie de bien	Statut		Date	Aire de protection	Autorité	
			classé	cité			MCC	ville
Boucherville	Site patrimonial du Vieux-Boucherville	Site patrimonial		•	1989			•
	Église Sainte-Famille ¹	Immeuble patrimonial	•		1964	1976	•	
		Plaque de l'église Sainte-Famille Plaque du bicentenaire de l'église Sainte-Famille Plaque de Charles-Eugène Boucher de Boucherville Orgue (Casavant, Opus 3749, 1996)	Dans un immeuble patrimonial	•				•
	Manoir François-Pierre-Boucher ¹	Immeuble patrimonial	•		1974	1976	•	
		Plaque du manoir François-Pierre-Boucher	Dans un immeuble patrimonial	•				•
	Maison Jean-Baptiste-Gauthier-Dit-Saint-Germain (maison Nicole-Saia) ¹	Immeuble patrimonial	•		1976			•
		Plaque de la maison Jean-Baptiste-Gauthier-Dit-Saint-Germain	Dans un immeuble patrimonial	•		2012		•
	Maison La Chaumière ¹	Immeuble patrimonial	•		1965	1976	•	
		Plaque de la maison La Chaumière	Dans un immeuble patrimonial	•				•
	Maison Louis-Hippolyte-La Fontaine	Immeuble patrimonial	•		1965	1976	•	
	Maison Quintal (maison Quintal dite Quesnel) ¹	Immeuble patrimonial	•		1976	1977	•	
		Plaque de la maison Quintal dite Quesnel	Dans un immeuble patrimonial	•				•
	Villa De La Broquerie	Immeuble patrimonial	•		1964			•
300, chemin d'Alençon (maison d'Alençon, bâtiment principal)	Immeuble patrimonial		•	2003			•	
601, boulevard de Mortagne (maison Chaput, ensemble de bâtiments)	Immeuble patrimonial		•	1993			•	
Maison et remise (maison Bachand-Larivière) situées au 554, boulevard de Mortagne	Immeuble patrimonial		•	1988			•	
Brossard	Maison Banlier (maison Deschamps)	Immeuble patrimonial	•		1973	1975	•	
	Maison de Brossard	Immeuble patrimonial	•				•	
	Maison Sénécal	Immeuble patrimonial	•		1975		•	

Ville	Nom	Catégorie de bien	Statut		Date	Aire de protection	Autorité	
			classé	cité			MCC	ville
Longueuil	Site patrimonial du Vieux-Longueuil ²	Site patrimonial		•	1993			•
	Cocathédrale Saint-Antoine-de-Padoue ³	Immeuble patrimonial	•		2012			•
		Orgue de chœur (Zingraff et Bourdon 1821/ Casavant, Opus 1431, 1931/ Lévesque et Roussin 2008)	Dans un immeuble patrimonial	•		2012		•
		Orgue de tribune (Mitchell 1886/ Casavant, Opus 1340, 1931/ Lévesque et Roussin 2008)						
		Plaque de Charles Le Moynes et fils Plaque de la cathédrale Saint-Antoine-de-Padoue Plaque du calvaire Normand Plaque du Château fort de Longueuil Plaque du Fort de Longueuil						
	Maison Marie-Rose-Durocher (Maison Labadie) ³	Immeuble patrimonial	•		1960	1975	•	
	Maison Lamarre ³	Immeuble patrimonial	•		1976		•	
Maison Patenaude	Immeuble patrimonial	•		1976		•		
Saint-Bruno-de-Montarville	Hôtel-du-Roi (le bâtiment est maintenant démolit)	Site patrimonial		•	1997			•
	Maison Michel-Dubuc	Site patrimonial		•	1997			•
Saint-Lambert	Vieux presbytère de Saint-Bruno	Immeuble patrimonial	•		1966		•	
Saint-Lambert	Maison André-Mercille (maison Auclair)	Immeuble patrimonial	•		1974		•	
	Maison Marsil	Immeuble patrimonial	•		1974		•	
	Maison Antoine-Ste-Marie (maison Sharpe)	Immeuble patrimonial	•		1974		•	
	Maison Beauvais	Immeuble patrimonial		•	1988			•
	Boutique Garèle	Immeuble patrimonial		•	1989			•

¹ Immeuble situé dans le Site patrimonial du Vieux-Boucherville.

² Le Site patrimonial du Vieux-Longueuil compte plus de 950 immeubles non répertoriés dans cette liste, dont certains ont un statut de citation assujéti à la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.

³ Immeuble situé dans le Site patrimonial du Vieux-Longueuil.

ANNEXE IV

Carte 17 : Potentiel archéologique du Site patrimonial du Vieux-Longueuil

